VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CENTRE

Par Profil supprimé Postée le 23/11/2017 17:42

bjr peut on obliger un proche à se faire soigner en centre spécialisé?

Mise en ligne le 24/11/2017

Bonjour,

Vous ne donnez pas d'éléments contextuels concernant la personne dont vous parlez, aussi notre réponse sera-t-elle peut-être trop "large". Si c'était le cas n'hésitez pas à nous contacter à nouveau.

Généralement vouloir convaincre ou contraindre une personne à des soins lorsqu'elle a une addiction ou des problèmes liés à une consommation ne fonctionne pas. Si un sevrage est possible, cela ne suffit pas à traiter la dépendance qui nécessite une mobilisation entière de la personne.

De plus si la personne entreprenait des soins dans le but d'apaiser les tensions ou inquiétudes de son entourage cela ne serait pas suffisant et risquerait de la figer dans un sentiment d'échec qui pourrait renforcer son addiction.

Lorsqu'une personne a une addiction, il est question de son autonomie de manière générale. Au niveau matériel, relationnel et émotionnel. Partir à la conquête d'une liberté retrouvée est nécessaire pour aller s'investir pleinement dans une thérapie et surmonter la dépendance. Reconquérir sa liberté, parce qu'un autre vous y force...est contradictoire autant que contre productif, du moins dans la grande majorité des cas.

Il existe cependant la possibilité de contraindre une personne à une hospitalisation en psychiatrie mais cela se fait sur l'avis de deux médecins et n'est possible que si la personne est un danger direct pour elle-même ou pour autrui et si elle a des troubles psychiatriques.

De plus, cette hospitalisation ne pourra proposer une thérapie pour addiction, car celle-ci se fait sur un long terme.

Nous comprenons cependant que les personnes de l'entourage puissent souffrir de la situation et chercher des solutions pour protéger la personne de la destruction induite par l'addiction. Il existe des aides et consultations proposées individuellement pour comprendre comment se positionner au mieux.

Vous pourrez trouver ces adresses dans notre rubrique « adresses utiles ». Vous avez également la possibilité de détailler la situation et de trouver écoute, conseils et soutien auprès de nos écoutants. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 8h à 2h, 7j/7j au 0980 980 930. L'appel est anonyme et non surtaxé. Nous sommes également joignables par chat de 14h à minuit, 7j/7j.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Alcool info service